



## Introduction

La présente fiche de conseils aidera les employeurs, les travailleurs et les participants à se protéger et à protéger les autres contre la COVID-19 au moment de la planification de rassemblements ou d'événements et lors de la participation à ceux-ci.

Pour connaître les pratiques générales de prévention de la COVID-19, consultez ces documents du CCHST :

[Protégez-vous et protégez les autres contre la COVID-19](#),  
[COVID-19 : Planification en santé et sécurité pour les employeurs](#),  
[Prévention de la COVID-19 chez les travailleurs](#).

Si votre événement comprend la participation à des activités sportives ou à des rassemblements religieux, veuillez consulter les documents du CCHST : [Coronavirus \(COVID-19\) – Conseils : Activités sportives](#) et [Coronavirus \(COVID-19\) – Conseils : Lieux de culte](#).

Respectez vos obligations légales en matière de santé et de sécurité au travail en déployant tous les efforts raisonnables possibles dans les circonstances pour protéger la santé et la sécurité de vos travailleurs. Dans tous les cas, les directives des [autorités locales de santé publique](#) doivent être suivies. Consultez également les directives actuelles de l'[Agence de la santé publique du Canada \(ASPC\)](#) et de l'[Organisme de réglementation responsable de la santé et de la sécurité au travail \(SST\) dans votre région](#).

## Éléments à prendre en compte lors de l'évaluation des risques

Le [risque de transmission de la COVID-19](#) augmente lorsque les personnes se trouvent dans des espaces clos (qui ont une mauvaise ventilation) et dans des endroits bondés en compagnie de personnes qui n'appartiennent pas à leur ménage immédiat. Le risque est plus élevé dans les endroits où ces facteurs sont présents ou les endroits où l'on tient des conversations rapprochées, chante, crie ou respire fort (p. ex. pendant l'exercice).

Le virus de la COVID-19 peut également se propager lorsqu'une personne en touche une autre (p. ex. poignée de main) ou touche la surface d'un objet (qui porte aussi le nom de matière contaminée) sur lequel le virus se trouve, puis touche sa bouche, son nez ou ses yeux sans s'être lavé les mains.

La participation à des événements peut supposer un contact étroit avec d'autres personnes et des surfaces fréquemment touchées. Le risque de propagation de la COVID-19 dans ces milieux dépend du nombre de participants et de leurs caractéristiques (p. ex. âge, maturité, capacité physique, compréhension), de la proximité et de la durée des interactions entre les participants, ainsi que des mesures mises en place par les employeurs afin de réduire le risque de propagation du virus. La situation de chaque rassemblement ou événement peut être unique. Évaluez séparément le risque de chaque activité et de chaque interaction.

Créez ou utilisez une [liste de vérification de l'évaluation des risques](#) pour documenter les activités où les personnes travaillent à proximité d'autres personnes (à moins de deux mètres), dans des endroits bondés, dans des espaces clos (qui ont une mauvaise ventilation), avec des objets touchés par d'autres personnes ou les activités nécessitant une forte expiration (parler fort, etc.). Passez en revue l'ensemble des activités et services offerts par des tiers (p. ex. alimentation, garde d'enfants, camps). Tenez compte des éléments suivants :

- Quelles seront les activités de vos travailleurs? Exemples : dépistage, accueil, service à la clientèle, installation et désinstallation de tables et de chaises, préparation ou offre d'aliments, nettoyage et désinfection.
- Qui participera à l'événement? S'adresse-t-il uniquement à un groupe de personnes qui ont des contacts réguliers entre eux (comme un groupe de travailleurs) ou est-il proposé à d'autres personnes (c.-à-d. à la famille et aux amis ou à des personnes extérieures à ces groupes)?
- Combien de personnes participeront à l'événement?
- L'événement est-il prévu pour un nombre limité de participants qui devront s'inscrire au préalable ou tout le monde pourra-t-il se présenter ponctuellement?
- Les participants seront-ils proches (c.-à-d. à moins de deux mètres) les uns des autres?
- Les participants auront-ils des interactions prolongées ou cumulatives avec d'autres personnes?
- Les participants seront-ils en contact avec des surfaces fréquemment touchées ou des objets partagés (p. ex. toilettes, poignées de porte, comptoirs de services, matériel électronique ou d'athlétisme, instruments de musique)?
- De l'équipement supplémentaire peut-il être déplacé ou retiré de la zone afin de favoriser le plus grand éloignement physique possible?
- Quelles seront les activités proposées? Comprennent-elles des instructions verbales prononcées à voix haute (cris, chants) ou de la musique forte?
- Des aliments et des boissons seront-ils servis?



- Combien de temps durera l'événement? Plus l'événement est long, plus le risque est élevé.
- L'événement aura-t-il lieu à l'intérieur ou à l'extérieur? L'événement aura-t-il lieu à un ou plusieurs endroits?
- La taille de l'installation permet-elle de prendre des mesures d'éloignement physique?

## Éléments à prendre en compte lors de la mise en œuvre des mesures de contrôle

Établissez les mesures nécessaires pour freiner efficacement la transmission de la COVID-19. Utilisez la [hiérarchie des mesures de contrôle](#) afin d'inclure des mesures d'élimination, de remplacement, de contrôle technique, des politiques administratives et l'utilisation de l'équipement de protection individuelle (EPI).

Incluez des [mesures préventives personnelles](#) de santé publique dans votre plan de sécurité. Il s'agit généralement de la vaccination contre la COVID-19, de la limitation de la fréquentation de certains endroits, de limites imposées relativement aux rassemblements, du dépistage, de l'éloignement physique, d'activités de nettoyage et de désinfection accrues, ainsi que du port d'un masque.

Un plan de sécurité écrit pourrait être exigé par la loi dans votre région. Il pourrait s'avérer nécessaire de l'afficher et de le rendre disponible sur demande d'un inspecteur. Reportez-vous à votre région pour obtenir des instructions sur ce qui doit être inclus dans le plan.

Tenez compte de l'incidence de vos mesures de contrôle sur votre capacité à offrir des services :

- Comment les travailleurs, qui ne peuvent se présenter au travail parce qu'ils sont malades, en quarantaine ou en isolement ou parce qu'ils attendent les résultats des tests, seront-ils soutenus?
- Quelles sont les recommandations pour les travailleurs qui doivent s'occuper d'enfants d'âge scolaire?
- Comment les rôles des bénévoles dans la collectivité seront-ils remplis?
- Quel est le risque que vos travailleurs et leur famille présentent une forme grave de la maladie s'ils appartiennent à un [groupe à risque élevé](#)? Comment seront-ils pris en charge?

## Communications et formation

Informez et formez tous les travailleurs sur [les risques liés à la COVID-19](#), [les symptômes](#), et les mesures pour aider à freiner sa transmission. Assurez-vous que tous les membres du personnel et les autres personnes connaissent les mesures préventives en place avant leur arrivée sur les lieux.

- Tenez compte de la capacité des travailleurs et des autres personnes de respecter les mesures recommandées en fonction de leur santé, de leur âge, de leur capacité, de leur niveau de développement ou d'autres circonstances socioéconomiques et démographiques.
- La barrière de la langue pourrait-elle avoir une incidence sur la capacité des participants à comprendre et à suivre les mesures de contrôle de la transmission?

Placez des affiches partout dans l'installation pour encourager l'[éloignement physique](#), l'utilisation de [masques](#), [le nettoyage et la désinfection de l'équipement](#), [l'hygiène des mains et l'étiquette respiratoire](#) adéquates. Incluez des [renseignements relatifs à des milieux de travail particuliers](#) et votre [plan de sécurité](#). Consultez la page [Vérification des faits relativement à l'information sur la COVID-19](#) du CCHST pour obtenir des conseils sur le choix des ressources sur la COVID-19.

- Encouragez le personnel à ne travailler qu'à un seul emplacement et affectez des groupes de travailleurs aux mêmes quarts de travail chaque semaine si possible.
- Assurez-vous que les membres du personnel sont formés pour travailler de manière sûre, y compris lorsqu'ils s'acquittent des tâches de leurs collègues.
- Aidez les participants à comprendre que des mesures de protection et des services réduits sont nécessaires et que leur expérience pourrait être différente. Demandez-leur d'être bienveillants à l'égard des travailleurs et d'autres participants.
- Demandez aux participants de ne pas arriver plus de 15 minutes avant l'heure de début de l'événement et de partir rapidement après.
- Envisagez un site Web ou un système téléphonique de réservation préalable pour vous aider à gérer le nombre de participants sur place et à réduire l'attente.
- Envoyez par voie électronique les formulaires nécessaires, les dérogations, etc.
- Informez les travailleurs et les participants de la clôture de tout événement ou aménagement (p. ex. accès restreint à un bâtiment, à des toilettes, à des casiers).



## Vaccins contre la COVID-19

Discutez des avantages de la vaccination contre la COVID-19 avec vos travailleurs. Réfléchissez à la nécessité de donner la priorité aux personnes qui travaillent ou font du bénévolat auprès des populations [vulnérables](#). Pour obtenir des renseignements à jour sur les vaccins dont l'utilisation est autorisée et sur la manière de s'inscrire, veuillez consulter le site Web du gouvernement du Canada, [Vaccins contre la COVID-19](#).

## Dépistage

Encouragez les travailleurs et les autres à rester à la maison s'ils sont malades ou s'il se peut qu'ils le soient. Il faut suivre les étapes d'autoévaluation prescrites par l'[Agence de la santé publique du Canada](#) ou par votre [autorité locale de santé publique](#).

Le « dépistage actif » peut être prescrit par la loi dans certaines régions et il consiste à poser des questions sur la santé d'une personne et sur des expositions possibles. Le dépistage actif peut comprendre une autoévaluation (p. ex. utiliser un outil Web, demander à une personne de remplir un questionnaire ou poser des questions directes).

Tenez compte de la taille de votre effectif, du nombre de chantiers, d'équipes et d'activités lorsque vous choisissez votre méthode de dépistage. Utilisez une [liste de vérification](#) ou un questionnaire fourni par votre autorité locale de santé publique. Établissez les procédures de dépistage des personnes arrivant sur les lieux de l'événement.

S'ils sont disponibles et que cela est faisable, envisagez de mettre en place des [tests de dépistage rapide](#) de routine auprès de tous les travailleurs consentants comme mesure de dépistage actif supplémentaire. Réfléchissez à la manière dont vous allez [gérer la réponse](#) aux résultats d'un test rapide.

Toute personne qui obtient un résultat positif au test de dépistage ne doit pas pénétrer dans le milieu de travail, doit porter un masque médical, s'il est disponible (sinon, un masque non médical bien conçu et bien ajusté), rentrer chez elle (en évitant autant que possible d'utiliser les transports en commun), communiquer avec son fournisseur de soins de santé ou les autorités locales de santé publique et suivre leurs conseils.

Élaborez des procédures de communication avec les autorités locales de santé publique pour l'obtention de conseils supplémentaires en cas de résultat positif au test de dépistage de la COVID-19. Si le cas est lié au travail, des avis supplémentaires pourraient être nécessaires (p. ex. l'[organisme de réglementation de la santé et de la sécurité](#) et la [commission des accidents du travail](#) de votre province ou territoire). Remplissez un rapport d'incident et commencez une enquête.

## Recherche des contact

Pensez à consigner les noms et les coordonnées de vos travailleurs, entrepreneurs et participants qui ont pénétré dans votre milieu de travail aux fins de recherche des contacts. Ces renseignements devraient comprendre leur nom, leur numéro de téléphone ou leur adresse électronique, la date et l'heure de leur entrée dans le bâtiment, ainsi que la partie ou la zone du bâtiment qu'ils ont visitée.

Ne conservez les renseignements liés à la recherche des contacts que le temps nécessaire (p. ex. 30 jours civils). Préservez la confidentialité et veillez à ce que les renseignements soient recueillis, utilisés, stockés et détruits conformément aux [lois sur la protection des renseignements personnels](#).

Encouragez le personnel à penser à installer l'[application Alerte COVID](#) sur leur téléphone. Cette application est conçue pour permettre aux Canadiens de savoir s'ils pourraient avoir été exposés à la COVID-19. L'application préserve la vie privée des personnes; elle n'enregistre ni ne communique leur position géographique.

## Réduire les expositions potentielles lors d'un rassemblement ou d'un événement

- Les participants ne doivent être autorisés que pour la durée de l'événement et doivent partir rapidement lorsque l'événement est terminé.
- Privilégiez les activités de plein air où le plus grand éloignement physique entre les personnes peut être maintenu autant que possible.
- Si vous fournissez des toilettes portables, prévoyez également des stations portables de lavage des mains et veillez à ce qu'elles restent en service pendant toute la durée de l'événement.
- Assurez-vous que suffisamment de fournitures pour le lavage des mains sont prévues sur les lieux de l'événement, notamment du savon et de l'eau ou un désinfectant pour les mains contenant au moins 60 %



d'alcool, des serviettes en papier, des mouchoirs en papier et des poubelles sans contact.

- Si possible, fournissez des stations de désinfection des mains sans contact.
- Fermez les fontaines à eau ou remplacez-les par des stations de recharge de bouteilles d'eau. Chaque personne devrait avoir sa propre bouteille d'eau étiquetée à son nom.
- Éliminez les vestiaires communs. Permettez aux travailleurs de ranger leurs effets personnels séparément ou dans des contenants ou des sacs scellés s'ils ne disposent pas de casiers.
- Si de la nourriture ou des boissons sont servies, sachez que les personnes qui partagent des ustensiles et se rassemblent autour des zones de restauration peuvent présenter un risque.
- Rappelez aux membres et aux serveurs de se laver les mains avant d'aller chercher de la nourriture ou des boissons.
- N'offrez pas de la nourriture ou des boissons en libre-service ou sous forme de buffet. Fournissez plutôt des assiettes individuelles ou demandez aux travailleurs de servir la nourriture afin de limiter le partage des ustensiles de service. Envisagez d'avoir des boîtes ou des sacs préemballés pour chaque participant.
- Si une cafétéria ou une salle à manger collective est utilisée, servez des repas individuels ou des plats à emporter.
- Limitez le nombre de personnes qui font le service et exigez qu'elles portent un masque.
- Utilisez de la vaisselle et des couverts jetables. Si l'utilisation d'articles jetables n'est pas possible ou souhaitable, assurez-vous que tous les articles non jetables du service de repas sont manipulés avec des gants et lavés avec du savon à vaisselle et de l'eau chaude ou au lave-vaisselle.
- Vous pouvez également demander à vos invités d'apporter leur propre nourriture et leurs propres boissons et d'éviter de partager les collations, les assiettes et les couverts.
- Les personnes doivent se laver les mains avant de mettre et après avoir retiré leurs gants ou après avoir manipulé directement des articles de restauration utilisés.
- Respectez toutes les précautions en matière de salubrité alimentaire liées à la température et à la conservation des aliments chauds et froids.
- Jetez tous les aliments non consommés, ouverts, décongelés, préparés, cuits ou prêts à consommer (c.-à-d. ne gardez pas et ne partagez pas les restes).
- Encouragez les participants à rester assis lorsqu'ils mangent ou boivent, sauf lorsqu'ils le font :
  - pour entrer dans la zone ou en sortir, pour se déplacer vers leur table, pour passer, prendre ou payer une commande;
  - pour aller aux toilettes ou en revenir;
  - pour faire la queue pour faire tout ce qui est décrit ci-dessus;
  - lorsque cela est nécessaire pour des raisons de santé et de sécurité.
- Demandez aux gens de ne pas chanter ni crier. Réduisez le niveau sonore des bruits et de la musique de fond pour que les gens puissent parler aussi doucement que possible.
- Déconseillez tout contact physique inutile comme les accolades, les poignées de main et les tapes dans la main (« high five »).
- Envisagez des mesures supplémentaires pour protéger les travailleurs et les participants qui sont susceptibles de présenter une forme grave de la maladie ou des complications si elles contractent la COVID-19, p. ex. en proposant des options de participation en ligne.

## Éloignement physique

Les recherches révèlent que la COVID-19 se transmet entre les personnes principalement par voie aérienne. Toutes les interactions étroites entre personnes peuvent entraîner une transmission. Déterminez si les interactions en personne sont essentielles, et permettez aux travailleurs de travailler depuis leur domicile dans la mesure du possible.

Dans la mesure du possible, maintenez la [plus grande distance possible](#) (au moins deux mètres) avec les autres personnes. Faites en sorte que toutes les interactions en personne soient aussi peu nombreuses et aussi brèves que possible.



- Ne dépassez pas les limites maximales relatives aux rassemblements et aux événements pour votre région.
- Fixez les limites d'occupation pour l'événement de sorte qu'il puisse y avoir une distance d'au moins deux mètres entre les personnes.
- Organisez de petits événements dans des espaces plus grands dans la mesure du possible.
- L'occupation des ascenseurs devrait être limitée pour permettre de maintenir un éloignement physique.
- Pendant la durée de l'événement, envisagez de limiter la présence sur place de visiteurs non essentiels et de bénévoles ainsi que les activités impliquant des groupes ou organisations externes.
- Envisagez de décaler les heures d'arrivée des travailleurs et des participants à l'événement. Pensez à la façon dont les personnes utiliseront les espaces communs, comme les couloirs et les toilettes ou à la façon dont elles circuleront dans ces espaces. Créez des passages à sens unique, s'il y a lieu, en utilisant des marquages et une signalisation au sol, ainsi que d'autres repères visuels.
- Limitez l'entrée des personnes dans les zones où elles ne travaillent pas ou auxquelles elles n'ont pas besoin d'accéder (ne s'applique pas aux situations d'urgence).
- Modifiez la disposition des sièges ou la disponibilité des places assises de sorte que les personnes puissent rester à au moins deux mètres (six pieds) l'une de l'autre. Bloquez des rangées ou des sections de sièges pour favoriser le plus grand éloignement possible entre les personnes.

## Ventilation

La ventilation continue des espaces intérieurs permet de diluer et de remplacer l'air potentiellement contaminé.

Assurez-vous que les systèmes de [chauffage, de ventilation et de climatisation \(CVC\)](#) fonctionnent correctement. Consultez un professionnel des systèmes CVC avant d'apporter des changements aux systèmes de ventilation.

Augmentez la circulation d'air extérieur autant que possible en ouvrant des fenêtres et des portes du bâtiment ou à l'aide d'autres méthodes si cela ne présente pas de risque en matière de sécurité.

Assurez-vous que les ventilateurs d'extraction dans les toilettes sont entièrement fonctionnels, qu'ils fonctionnent à leur capacité maximale et qu'ils restent allumés.

Évitez que l'air ne souffle ou ne circule d'une personne à l'autre au moyen de ventilateurs de refroidissement, car cela pourrait accroître la propagation de la COVID-19. Réglez plutôt les systèmes de ventilation et les conditionneurs d'air du bâtiment pour :

- augmenter l'efficacité de la filtration au plus haut niveau approprié pour le système;
- augmenter le flux ou le pourcentage d'air frais provenant de l'extérieur;
- limiter l'utilisation de la ventilation sur demande et faire en sorte que le système continue à fonctionner au réglage optimal.

Si l'utilisation d'un ventilateur de table ou à colonne est inévitable, il est important de laisser pénétrer régulièrement de l'air de l'extérieur en ouvrant les fenêtres ou les portes, tout en réduisant au minimum la quantité d'air soufflé d'une personne (ou d'un groupe de personnes) à une autre personne (ou à un autre groupe de personnes).

Pour de plus amples renseignements sur la ventilation, veuillez consulter le site Web du gouvernement du Canada [COVID-19 : Guide de ventilation des espaces intérieurs pendant la pandémie](#) et le document du CCHST [Coronavirus \(COVID-19\) - Fiche de conseils : Ventilation](#).

## Hygiène personnelle

Affichez des panneaux aux entrées, dans les toilettes et dans d'autres endroits sur le lieu de travail pour promouvoir [une bonne hygiène des mains et une bonne étiquette respiratoire](#).

Les stations de lavage et de désinfection des mains doivent être bien approvisionnées et faciles à trouver, à proximité de l'entrée et des sorties des bâtiments, et accessibles sur tous les lieux de travail. Installez des appareils à détection de mouvement sans contact lorsque cela est possible.

Promouvez de bonnes pratiques d'hygiène des mains : se laver les mains pendant au moins 20 secondes avec du savon et de l'eau chaude ou utiliser un désinfectant pour les mains à base d'alcool contenant au moins 60 %



d'alcool s'il n'y a pas d'accès à de l'eau et du savon. Lavez et désinfectez vos mains :

- au début et à la fin de chaque quart;
- avant et après les pauses;
- après vous être mouché, avoir toussé ou avoir éternué;
- avant de mettre, de toucher ou après avoir retiré un masque non médical et l'équipement de protection individuelle (EPI);
- avant de cuisiner, de manger ou de boire et après;
- après être allé aux toilettes;
- avant et après un contact avec d'autres personnes;
- après avoir touché des surfaces et des objets partagés;
- après avoir manipulé des déchets ou du linge sale.

## Nettoyage et désinfection

Les virus peuvent rester sur les objets pendant quelques heures à quelques jours, selon le type de surface et les conditions environnementales.

Établissez un calendrier de nettoyage et suivez vos [procédures opérationnelles normalisées](#) pour le nettoyage et la désinfection des surfaces fréquemment touchées (poignées de porte, interrupteurs, chaises, etc.) et de l'équipement.

[Nettoyez et désinfectez](#) les zones communes et l'équipement entre les utilisateurs. Si vous utilisez des barrières, nettoyez et désinfectez fréquemment les deux côtés des barrières tout au long de la journée.

Assurez-vous que les toilettes sont nettoyées et désinfectées fréquemment et bien approvisionnées en savon et en papier absorbant.

Formez le personnel aux procédures de nettoyage et de désinfection, y compris à la [législation](#) qui s'applique au système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) et fournissez des fournitures et des équipements de protection individuelle (EPI) appropriés.

[Utilisez des désinfectants pour surfaces dures approuvés](#) qui ont un numéro d'identification de drogue (DIN). Ce numéro signifie que leur utilisation au Canada a été approuvée.

Lisez et suivez les instructions des fabricants afin d'utiliser de façon sécuritaire les produits de nettoyage et de désinfection (p. ex. porter des gants, utiliser les produits dans un endroit bien aéré, laisser le désinfectant suffisamment longtemps sur la surface pour qu'il tue les germes selon le produit utilisé).

Il faut manipuler correctement les chiffons de nettoyage, les serviettes, les vêtements et les uniformes afin de prévenir la contamination, et les laver après chaque utilisation.

Pensez à porter des gants lorsque vous manipulez du linge. Ne secouez pas le linge lors du tri. Utilisez un détergent et assurez-vous que le linge est complètement sec avant de l'utiliser. Nettoyez et désinfectez les paniers à linge et les bacs utilisés pour le stockage du linge.

Remplacez les poubelles par des contenants sans contact ou retirez les couvercles qui s'ouvrent manuellement. Doublez les poubelles d'un sac pour éliminer de manière sûre et pratique les articles contaminés, comme des EPI, des mouchoirs et les produits de nettoyage usagés.

Jetez les ordures au moins une fois par jour et faites un suivi de l'hygiène des mains.

## Équipement de protection individuelle (EPI)

Continuez d'utiliser l'[équipement de protection individuelle \(EPI\)](#) pour les urgences et les dangers courants en matière de santé et de sécurité au travail, comme l'exigent les lois applicables et votre employeur.

Des EPI supplémentaires, y compris une protection oculaire (c.-à-d. des lunettes ou un écran facial qui couvre entièrement l'avant et les côtés du visage) et des gants jetables, peuvent être nécessaires lors du nettoyage et de la désinfection. Consultez les instructions du fabricant relatives à la manipulation et à l'utilisation en toute sécurité de ses produits ou la fiche de données de sécurité (FDS) du produit dangereux pour connaître les EPI recommandés.

Les travailleurs peuvent également opter pour une protection oculaire (comme un [écran facial](#)) lorsqu'ils sont en



# Planification d'événements pendant la pandémie de COVID-19



contact physique étroit avec d'autres personnes. Restez informé à mesure que les directives concernant l'utilisation des écrans faciaux évoluent. Ils ne remplacent pas de manière adéquate les masques, mais ils peuvent fournir une protection pour les yeux.

Assurez-vous que des EPI appropriés sont fournis aux employés qui interagissent avec le public. Par exemple, il faut porter un masque respiratoire N95, un écran facial, des gants jetables et une blouse lorsqu'on est en contact direct avec une autre personne (p. ex. pour fournir des soins médicaux d'urgence).

L'EPI doit être mis (enfilé) et enlevé (retiré) de manière appropriée, en pratiquant une hygiène des mains avant, pendant et après le retrait des éléments qui composent l'équipement. Un renvoi à la mise en place et au retrait d'un EPI peut être consulté [ici](#).

Élaborez des procédures et offrez de la formation aux membres du personnel sur la sélection, l'utilisation, le port, l'enlèvement, l'élimination, le nettoyage, l'entretien et l'entreposage de l'EPI. Un mauvais usage de l'EPI peut augmenter le risque d'infection.

Un EPI ne doit pas être partagé, sauf si le fabricant le recommande. Nettoyez et désinfectez l'EPI qui est partagé entre les utilisateurs.

Nettoyez vos mains avant d'enfiler l'EPI et après l'avoir retiré.

## Masques non médicaux

Les masques non médicaux peuvent aider à empêcher la propagation des gouttelettes respiratoires, mais ils ne sont pas considérés comme un équipement de protection individuelle. Suivez les recommandations relatives à l'utilisation des masques, y compris les [masques non médicaux](#), émises par l'[autorité de santé publique](#) de votre région.

- Lorsque vous portez un masque non médical, assurez-vous qu'il est bien conçu et bien ajusté. Le masque doit être porté correctement, couvrir entièrement le nez, la bouche et le menton sans laisser de zones à découvert. Encouragez les personnes à ne pas toucher leur visage ou leur masque si elles ne se sont pas lavé les mains.
- Les enfants de moins de 2 ans ne doivent **pas** porter de masque. Les enfants de 2 à 5 ans peuvent porter un masque s'ils sont supervisés. Le port du masque dépend de leur capacité à le tolérer ainsi qu'à le mettre et à l'enlever.
- Les enfants de plus de 5 ans doivent porter un masque dans les [situations ou les milieux où il est recommandé de le faire](#). La capacité d'un enfant à utiliser et à entretenir adéquatement un masque est influencée par des facteurs comme l'âge, la maturité et la capacité physique ou cognitive.
- Toute personne qui ne peut pas retirer son masque sans aide (p. ex. en raison de son âge, de ses capacités ou de son niveau de développement) ne devrait pas en porter.
- Sachez que les masques non médicaux ont des limites et que l'utilisation et l'élimination inadéquates des masques peuvent accroître le risque d'infection.
- Changez de masque s'il devient mouillé ou souillé. Par exemple, vous pouvez apporter un deuxième masque et le ranger dans un sac de papier, une enveloppe ou un contenant propre qui ne retient pas l'humidité. Rangez les masques souillés réutilisables dans un sac ou un contenant distinct. Ne touchez pas l'extérieur du masque au moment de le retirer et lavez-vous les mains quand vous avez terminé.
- Ne laissez pas le masque constituer un danger pour d'autres activités, par exemple en restant pris dans des pièces d'équipement en mouvement ou en devenant inflammable en raison de la présence d'étincelles ou de flammes nues.
- Pour certaines personnes, le fait de ne pas pouvoir voir clairement le visage et la bouche d'une autre personne peut entraîner des difficultés (p. ex. les jeunes enfants, les personnes sourdes ou malentendantes). Dans ces situations, pensez à utiliser un masque transparent.

**Si vous êtes en crise ou si vous connaissez quelqu'un en crise, communiquez avec votre centre hospitalier local, composez le 911 immédiatement ou communiquez avec un [centre d'appels d'urgence de votre région](#).**



Il est important de prévoir des ressources et des mesures de soutien en santé mentale pour tous les travailleurs, y compris l'accès à un programme d'aide aux employés, le cas échéant.

# Planification d'événements pendant la pandémie de COVID-19



Pour en savoir plus sur la COVID-19, consultez le site de l' [Agence de la santé publique du Canada](https://www.canada.ca/fr/santecanada/).

**Avis de non-responsabilité** : Comme les renseignements sur la santé et la sécurité au travail sont appelés à changer rapidement, il est recommandé de consulter les autorités locales de santé publique pour obtenir des directives régionales précises. Ces renseignements ne remplacent pas les avis médicaux ou les obligations prévues par la loi en matière de santé et de sécurité. Bien que tous les efforts soient faits pour assurer que les renseignements sont exacts, complets et à jour, le CCHST n'offre aucune garantie et ne s'engage aucunement à cet effet. Le CCHST ne saurait être tenu responsable de toute perte, réclamation ou revendication pouvant résulter, directement ou indirectement, de l'utilisation de ces renseignements ou des conséquences de leur utilisation.